

**L'animateur :** M. Jean Charles GUIGUEN

**Membres présents :** MM. Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER, Christian FRESNEL, Jean-Marie SARDAIN.

**Excusé :**

-----

**Le PV n° 23 de la réunion de la commission SENIORS en date du 13/02/2020 est approuvé sans modification**

-----

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

## **SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS**

### **FORFAITS :**

- Séniors départemental D 4 – (Amende 40 Euros)

Poule C : FC ROUILLAC (2) du 23/02/2020 **(1<sup>er</sup> forfait)**

- Séniors départemental D 5 – (Amende 30 Euros)

Poule B : AS AIGRE (3) du 23/02/2020 **(1<sup>er</sup> forfait)**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- ENT FOOT 16, Monsieur Sébastien ROCTON, du 26/02/2020, pris note,
- STADE RUFFEC, Madame Carole MOREAU, du 25/02/2020, pris note,
- FC ST CYBARDEAUX, Monsieur Amaury CRAPOULET, du 23/02/2020, pris note,
- FC BRIGUEUIL, Monsieur Alain VERDIER, du 24/02/2020, pris note,
- AS CLAIX, Madame Danielle MILLIERE, du 24/02/2020, pris note,
- ES MORNAC, Monsieur Quentin LAVIE, du 22/02/2020, pris note,
- AS AIGRE, Monsieur Laurent VALEAU, du 23/02/2020, pris note,
- ES MONTIGNAC, Monsieur Laurent TERRIER, du 20/02/2020, pris note,

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 05 MARS 2020 à 16H45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 30

L'animateur Jean Charles GUIGUEN

Le secrétaire Jean Marie SARDAIN

